

## FICHE DE COURS

INTITULÉ DU COURS	<b>Flûte traversière et piccolo</b>
DOMAINE	Musique
SECTION	vent
OPTION	formation instrumentale
NATURE	Artistique
TITULAIRE	Baudoin GIAUX
ASSISTANTS	Isabelle BIALEK
INDIVIDUEL/COLLECTIF	Cours individuels et semi-collectifs
ANNÉE D'ÉTUDE :	Master 1, Master 2

### OBJECTIFS

La formation vise à approfondir la pratique et la réflexion technique, stylistique et musicale qui permettront à l'étudiant de développer un langage musical réfléchi dans les différents styles du répertoire de la flûte traversière et du piccolo du XVII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle . L'accent sera progressivement déplacé de l'acquisition d'un vocabulaire musical général et commun vers la nécessité d'une expression singulière et personnelle.

### CONTENUS

Différents répertoires seront abordés, selon les besoins de chaque étudiant. Les œuvres à travailler en Master 2 sont librement choisies par l'étudiant dans une liste proposée par le professeur; la conception personnelle et le choix judicieux du programme de l'évaluation artistique de fin d'année font partie des éléments évalués par le jury. La pratique des gammes et des arpèges sera obligatoire ainsi que celle du piccolo.

### MÉTHODE

Cours individuels basés sur un travail technique et de réflexion musicale ; la présence des étudiants aux cours de leurs condisciples est obligatoire 3h par semaine.

### EVALUATIONS

Évaluation continue: l'implication de l'étudiant au cours, la qualité de son travail quotidien, la qualité de son activité de recherche, sa participation active aux cours des autres étudiants seront évaluées tout au long de l'année et feront l'objet d'une note qui constituera 50% de la note d'année.

Deux évaluations artistiques :

- En janvier, un programme de différentes durées suivant l'année sera préparé. 20' au minimum seront présentées devant le jury qui est constitué du professeur et dans la mesure du possible de l'assistante. Éventuellement, d'autres enseignants du conservatoire de Bruxelles peuvent être amenés à siéger dans le jury. la note attribuée

constituera 50% de la note d'année. Au minimum 1 pièce sera exécutée de mémoire ainsi que des gammes et arpèges. Des traits d'orchestre à la flûte et au piccolo feront partie du programme proposé.

- en mai ou juin : un programme de 30' à 45' sera préparé suivant l'année, comportant des œuvres différentes de l'évaluation de janvier ; 20' au moins seront présentées devant un jury. Au minimum 1 pièce sera exécutée de mémoire. La note décernée par le jury constituera 50% de la note finale.